

## Pourquoi une formation ?

« Devant un animal malade, l'éleveur veut souvent aller trop vite »



Cette action répond à un besoin certain des éleveurs qui aujourd'hui traitent eux-mêmes 7 animaux malades sur 10, sans avoir reçu de formation spécifique pour ce travail.

Le médicament vétérinaire n'est pas un produit banal : son usage doit être raisonné, aussi bien dans un souci de santé publique, qu'en terme économique.

## Calendrier annuel

UNE FORMATION AU PRINTEMPS,  
UNE A L'AUTOMNE

Le plus souvent,  
Au lycée agricole d'Aurillac

Bulletin d'inscription à renvoyer au GDS

N° cheptel.....

NOM Prénom : .....

Tél (portable).....

Mail : .....

Adresse : .....

Souhaite participer à la formation Eleveur  
Infirmier

Déjeunerai avec le groupe (à ma charge)

Date : .....Signature :

## Organisation de la formation

Par qui ? Elle est organisée par tous les GDS de France dans différents secteurs de leurs départements (responsable pour le Cantal : Florence PORET).

Avec qui ? Elle est co-animée par un vétérinaire traitant et la vétérinaire du GDS, grâce à un partenariat avec les Groupements Techniques Vétérinaires.

Pour qui ? Elle est destinée à tous les éleveurs, laitiers ou allaitants, et est particulièrement utile aux JA en cours d'installation, ou aux éleveurs souhaitant remettre en cause leurs pratiques face à un usage trop peu efficace des médicaments.

*A quel coût ? Grâce à l'aide potentielle de Vivea, la formation est gratuite pour les éleveurs. (Pour les JA ou « parcours 3P », la prise en charge totale est possible grâce à la charte GDS/JA)*

Les repas sont en sus.



## Conditions générales

### ARTICLE 1 : OBJET

Ces conditions générales s'appliquent à toute formation délivrée par G.D.S. Cantal - 23 Bb de Canteloube - BP 20629- 15006 Aurillac cedex.

### ARTICLE 2 : MODALITES DE LA FORMATION

Les actions de formation entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

Les participants seront intégrés dans une promotion ne dépassant pas 30 stagiaires.

Le lieu, la durée, le contenu et sont définis dans le programme détaillé.

Sauf mention spéciale, les formations durent 7H.

Les formations ne nécessitent aucun pré-requis, sauf mention spéciale pour certains stages.

Les moyens pédagogiques et techniques sont définis pour chaque formation dans le programme.

Le responsable de stage évalue les connaissances majeures acquises par le groupe tout au long de la formation.

Les titres et diplômes des intervenants sont inscrits sur le programme.

### ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITE DE PAIEMENT

Les formations sont gratuites sauf mention contraire sur la fiche d'inscription. Le déjeuner reste à la charge du stagiaire.

### ARTICLE 4 : ABANDON DE LA FORMATION

A compter de la date d'acceptation des conditions générales, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat à tout moment.

### ARTICLE 5 : ASSIDUITE ET VALIDATION

La participation à l'intégralité de la formation est obligatoire. Une attestation de stage vous sera envoyée à l'issue de la formation.



# Formation ELEVEUR INFIRMIER

Pour plus de renseignements, contacter

- ♦ Le GDS 15 au 04 71 63 33 00  
e-mail : [gds15@reseaugds.com](mailto:gds15@reseaugds.com)
- ♦ [www.gds15.fr](http://www.gds15.fr)

## Objectifs de la formation

- Connaître les gestes simples nécessaires à l'observation de l'animal malade
- Connaître les principes généraux d'utilisation du médicament, et les différentes classes de médicaments
- Savoir détecter très vite les situations où il doit nécessairement faire appel à son vétérinaire, de celles où il peut réaliser lui-même le traitement selon la prescription vétérinaire.
- Initier en formation une approche globale de soin qui devra être poursuivie au quotidien sur l'exploitation par une formation continue avec son vétérinaire traitant, base d'un nouveau dialogue entre l'éleveur infirmier et le vétérinaire.



**ÉCOANTIBIO**

RÉDUIRE L'UTILISATION DES  
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

## Les deux modules de base

### 1<sup>ER</sup> JOUR : L' EXAMEN DU BOVIN MALADE

Cette journée détaille :

- le repérage de l'animal malade
- la méthode d'examen général en 6 gestes
- le matériel nécessaire à l'éleveur infirmier
- les principales pathologies en élevage bovin



### 2<sup>EME</sup> JOUR : UTILISER LE MEDICAMENT VETERINAIRE ET GERER LA PHARMACIE DE L'ELEVAGE

La journée porte sur une utilisation raisonnée, efficace et économique des médicaments en abordant les thèmes suivants :

- ◆ Qu'est-ce que le médicament vétérinaire ?
- ◆ Quelles sont les grandes familles de médicaments ?
- ◆ Comment les utiliser ?
- ◆ Efficacité des traitements,
- ◆ antibiorésistance et sécurité du consommateur
- ◆ Réalisation des injections
- ◆ Stockage des médicaments
- ◆ Gestion des périmés et des déchets de soin.



Comment faire du carnet sanitaire un atout pour son troupeau (valorisation des enregistrements et bilan sanitaire) ?

## Déroulement des journées

Durée : 2 jours de formation (14h) à une semaine d'intervalle, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h

Comment ça se passe ? Il y a :

- environ 10 à 15 éleveurs par session, avec
- une partie pratique en élevage le matin, où les éleveurs manipulent le matériel en contact avec les animaux,
- une partie « théorique » en salle l'après-midi, très interactive, avec des supports pédagogiques conçus spécialement que les éleveurs participent.



### Des outils au service des éleveurs

- *Un support original : un DVD Spécialisation « laitière » ou « allaitante »*
- *Un powerpoint sur les médicaments*
- *Un classeur sanitaire et un panneau d'évaluation interactive (pour un bilan sanitaire) remis gratuitement aux participants en fin de session*
- *Un livret sur les pathologies pour les éleveurs intéressés*